



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT TOUT-TERRAIN

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.

38^{ème} AUTO CROSS & SPRINT CAR DE MAURON (56)

8 / 9 / 10 AVRIL 2022

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST organise les 8/9/10 AVRIL 2022 avec le concours de l'AUTO CROSS MAURONNAIS une compétition automobile nationale d'AUTO CROSS ET DE SPRINT CAR.

- 38^{ème} AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE MAURON

Cette compétition compte pour :

- Le championnat de France d'auto cross
- La coupe de France d'auto cross
- Le championnat France de super sprint et de sprint girl
- La coupe de France de maxi sprint et de junior sprint
- Le championnat de la ligue régionale du sport automobile
- Le championnat des conducteur ACO
- Le trophée national d'auto cross et de sprint car

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le **18 Janvier 2022** numéro **3**.
et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **78** en date du **24 Janvier 2022**

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	RIoux Dominique	LIC N° 14770
Délégué FFSA	MITRAC Danièle	LIC N° 6151
Sous réserve de validation par le comité directeur FFSA		
	MERCIER Jean Marie	LIC N° 4176
Directeur de Course	RAINAUD Christian	LIC N° 6150
Directeur(s) de Course adjoint(s)	BERGUES Thierry	LIC N° 76614
	GOULLIER Stéphane	LIC N° 189942
Adjoints à la Direction de Course départ	GOURDON Joseph	LIC N° 8938
départ	BEAL Luc	LIC N° 9660
Départ grille	DUBUISSON Bernard	LIC N° 179060



Arrivée	ILLIEN Serge	LIC N° 36268
Arrivée	LAMBERT Laurent	LIC N° 205661
Adjoint chargé à la gestion des images	LEONATE Michel	LIC N° 12844
Commissaires Techniques Responsable délégué FFSA	LOBROT Martial	LIC n° 114567
Commissaires techniques	RICHARD Yves	LIC N° 4953
	BOUGAULT Michel	LIC N° 42903
	HUBY Yves	LIC N° 4923
	OLLIVIER Claude	LIC N° 16353
	MEVEL André	LIC N° 18669
	BROUSSE Guy	LIC N° 48007
	WATTU Gwenael	LIC N° 47803
	ROQUES Jean Pierre	LIC N° 178808
	SIONNEAU Mikaël	LIC N° 261013
	PONCET Maxime	LIC N° 297015
Chargés des relations avec les concurrents	GASCARD Patrick	LIC N° 162732
	HARDOU Jean Jacques	LIC N° 25930
	OLLITRAULT Jean Paul	LIC N° 6694
Chronométrateur(s) Délégués FFSA	GAASCH Patrice	LIC N° 162732
	GAASCH Josselin	LIC N° 215786
	MARTINEAU Freddy	LIC N° 12279
	MOREAU Joël	LIC N° 176841
Commissaire responsable du Parc Fermé	HARDOU Jean Jacques	LIC N° 25930
Secrétariat Main Courante	MARROT RIOUX Annie	LIC N° 14769
Responsable des vérifications administratives	VRIGNAUD Nadège	LIC N° 253089
	LEGENTILHOMME Margaux	LIC N° 315785
Secrétariat serveur	TOLLEMER Nathalie	LIC N° 25930
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	TARDIF Frédéric	LIC N° 320371
Médecin Chef	HEROUAL Nourédine	LIC N° 222295
	BOUGUELID Yazid	LIC N° 259201
Responsable Sécurité	GANDIN Bernard	LIC N° 299557
Responsable du service presse	GANDIN Bernard	LIC N° 299557
Responsable Affichage	GOUYETTE Denis	LIC N° 244794
	LEPESQUER Gilbert	LIC N° 245101
	NIEPECERON Liliane	LIC N° 298933
Speaker	MOISDON Julien	
	LEGENTILHOMME Julien	LIC N° 245099
Responsable Vidéo .Société EBOO SIRET 50776700200011 86400 Scorbé- Clairvaux dirigeant	RODRIGUE Didier	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.



L'organisateur administratif est l'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST et l'organisateur technique est l'AUTO CROSS MAURONNAIS.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	JEUDI 31 MARS à MINUIT
Publication de la liste des engagés	MERCREDI 6 AVRIL à MINUIT
Date et lieu de la compétition	8/9 ET 10 AVRIL 2022 à MAURON (56)
Vérifications administratives et techniques pour les pilotes prioritaires	VENDREDI 8 AVRIL 2022 : ▪ DE 10H à 12H30 ▪ Et de 14H à 22H
Pour les pilotes invités selon les convocations	SAMEDI 9 AVRIL 2022/ ▪ DE 7H à 8H49
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	VENDREDI 8 AVRIL 19H30, salle du collège des commissaires
Briefing Facultatif .si un briefing est organisé présence de tous les pilotes obligatoire.	SAMEDI 9 AVRIL , 15 min après la fin des essais chronométrés au stand restauration
Warm up ,2 tours par division, suivant tableau.	Samedi 9 AVRIL à partir de 8 H
Horaire des essais chronométrés	Le samedi 9 avril à partir de 9H ou 9H30.
Horaire de la course	De 8h jusqu'à 20H
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Au podium, à l'arrivée de chaque finales.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques pour les pilotes prioritaire se dérouleront le VENDREDI 8 AVRIL de 10H à 12H30 ET DE 14H à 22H . Les vérifications administratives se feront au local administratif et les vérifications techniques au local technique.

Pour les pilotes invités, les vérifications administratives et techniques se dérouleront le SAMEDI 9 AVRIL DE 7H à 8H49

Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du JEUDI 7 AVRIL (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant

- Margaux LEGENTILHOMME : 07 81 42 09 75

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Margaux LEGENTILHOMME
26 LA TURPINAIS
44750 CAMPBON
Téléphone : 07 81 42 09 75



Mail : margaux.legen@orange.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au JEUDI 31 MARS à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 155 € pour la junior sprint
- 175€ avec la publicité facultative de l'organisateur

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32 ,l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra être pilotée par un seul pilote, à l'exception des catégories super sprint et sprint girl dans le cadre d'une double monte.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

AUTOCROSS :

- TOURISME CUP 24
- BUGGY CUP 26
- MAXI TOURISME 20
- BUGGY 1600 26
- SUPER BUGGY 26

SPRINT CAR :

- MAXI SPRINT 26
- SPRINT GIRL 24
- JUNIOR SPRINT 26 réservé aux pilotes nés entre le 1/1/2004 et le 31/12/2010
- SUPER SRINT 30

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'OFAC . Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 30 €.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative , sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS



L'AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE MAURON se déroulera sur le circuit MARCEL MOULINEUF. Il est long de 998 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 10 JANVIER 2019 JUSQU'AU 10 JANVIER 2023 sous le numéro 56 12 19 0305 AC NAT 0998.

L'accès au circuit se fait par le centre bourg de MAURON. Le circuit est situé à 1km de la commune.

La pôle position est à gauche.

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé à l'entrée de la pré grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés. **Conforme à l'article 6.4 de la Règlementation Générale Auto Cross et Sprint Car 2022**

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents et Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants 06 89 60 24 25.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- VENDREDI 8 AVRIL :

Ouverture du parc pilote à 9H

Vérifications administratives et techniques de 10H à 12H30 ET DE 14H à 22H pour les pilotes prioritaires.

1^{ère} réunion du collège des commissaires sportif à 19H30.

- SAMEDI 9 AVRIL :

Vérifications administratives et technique de 7H à 8H49 pour les pilotes invités

Warm up 2 Tours .Par division, suivant tableau .à partir de 8 Heures

Essais chronométrés à partir de 9H ou 9H30

Briefing facultatif . si un briefing est organisé présence de tous les pilotes obligatoire.

Manche qualificative A et B à partir de 13H

- DIMANCHE 10 AVRIL :

Manche qualificative C à partir de 8H30

Demi finales à partir de 11h30

Suite des demi finales à partir de 13h30

Finale à partir de 15h30

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finale

7.2P. BRIEFING

Le briefing facultatif .si un briefing est organisé , présence de tous les pilotes obligatoire.

7.6P. PARC FERME FINAL



A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester à leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place



ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN CHEQUE

Détail des prix en €.

Les mêmes prix seront attribués aux 6 premiers de chaque catégorie.

- 1^{er} 200 €
- 2^{ème} 150 €
- 3^{ème} 125 €
- 4^{ème} 100 €
- 5^{ème} 85 €

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 3 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium de chaque arrivée de finale.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 de 6kg , type : poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 38 commissaires, dont 2 ou 3 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation θ oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges θ oui ACRB



ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

HORAIRES :

- VENDREDI 8 AVRIL :

Ouverture du parc pilote à 9H

Vérifications administratives et techniques de 10H à 12H30 ET DE 14H à 22H pour les pilotes prioritaires.

1^{ère} réunion du collège des commissaires sportif à 19H30.

- SAMEDI 9 AVRIL :

Vérifications administratives et technique de 7H à 8H49 pour les pilotes invités

Warm up 2 tours par division suivant tableau .à partir de 8 Heures.

Essai chronométré à partir de 9H ou 9H30

Briefing facultatif si un briefing est organisé , présence de tous les pilotes obligatoire.

Manche qualificative A et B à partir de 13H

- DIMANCHE 10 AVRIL :

Manche qualificative C à partir de 8H30

Demi finales à partir de 11h30

Suite des demi finales à partir de 13h30

Finale à partir de 15h30

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finales

DIVERS :

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d'une bâche de 5M x 4M à placer sous les véhicules de course et d'extincteurs de 6KG par véhicule, visible et à portée de main.